

**Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne**

Rédigé par :

**Hasan Zaidi, Gestionnaire de la vérification
Hélène Thériault, Agent des projets de vérification
Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne**

**Assisté par :
Performance Management Network**

Vérification de la sécurité

**Projet 96/06
Juin 1997**

Table des matières

	Page
Sommaire	i
Objet	i
Contexte	i
Évaluation globale	i
Principales observations	i
Section 1 - Introduction	1
Contexte	1
Objectifs	1
Portée	1
Section 2 - Observations et recommandations	2
Environnement de la sécurité	2
Cadre de gestion	5
Programme de sécurité	7
Annexe 1	10
Annexes	
Mandat	
Plan d'action	

Objet

La présente vérification a pour objet d'examiner systématiquement la gestion et l'administration de la fonction sécurité au Ministère ainsi que la conformité avec la Politique et les normes sur la sécurité (PNS) et les normes opérationnelles de la sécurité des technologies de l'information (STI).

Contexte

Tous les cinq ans, le Ministère doit procéder à des vérifications internes pour déterminer dans quelle mesure la PNS est respectée et pour établir si celle-ci est appliquée de manière efficace et efficiente. La vérification effectuée en 1992-1993 avait conclu à la nécessité d'améliorer les méthodes de gestion et d'exécution de la fonction afin de respecter les exigences de la PNS.

Évaluation globale

La fonction sécurité au Ministère s'est améliorée par rapport à ce qui avait été observé lors de la vérification de 1992. Ceci est principalement dû à l'établissement d'évaluations de la menace et des risques, de programmes de sensibilisation à la sécurité et autres initiatives connexes. Cependant, dans la plupart des endroits visités, les vérificateurs ont établi que la préoccupation pour la sécurité demeure faible et que, par conséquent, les biens, en particulier les renseignements de nature délicate, n'étaient pas protégés de façon acceptable.

Pour amener la sécurité à un niveau acceptable il faudra bien sûr modifier les procédures, mais surtout amener les gens à modifier leurs attitudes.

Principales observations

Le Ministère se doit d'améliorer l'efficacité de son processus annuel d'évaluation de la menace et des risques avec l'utilisation d'un rapport annuel sur la sécurité. Aujourd'hui, la menace est en progression constante. Dans l'une des régions visitées, la principale menace réside dans les occupations et les manifestations. Le Ministère ne dispose pas d'une méthode efficace pour évaluer les situations qui représentent pour lui une menace et pour rectifier au besoin ses contre-mesures de manière à assurer un niveau de risque «acceptable».

Le cadre de gestion de la sécurité est bien établi dans deux services. Cependant, le nombre d'infractions et de manquements à la sécurité des renseignements classifiés et de nature délicate est encore très élevé au Ministère. «La faible préoccupation des employés pour la sécurité» est la principale cause de cette situation et de ce fait la principale menace pour le Ministère. Malgré tous les efforts des responsables de la sécurité et les nombreux éléments positifs du cadre de gestion actuel, la sécurité n'est pas toujours suffisamment "valorisée" par les employés.

Il serait possible d'apporter, à peu de frais, à l'Administration centrale et dans les régions, des améliorations qui rendraient le cadre de gestion efficace contre tous les types de menaces. Les recommandations clés portent sur l'établissement d'une politique de sanctions, le renforcement des pratiques régionales en matière de planification annuelle de la sécurité, l'attribution de ressources suffisantes, la formation du personnel et la mise sur pied d'un programme de ratissages périodiques dont les résultats seraient communiqués au directeur général régional.

Depuis la vérification de 1992, la conformité au PNS s'est accrue et est actuellement satisfaisante, de façon générale. La liaison avec les organismes de sécurité de l'extérieur et la sécurité du courrier électronique sont des domaines qui devraient retenir l'attention dans l'avenir.

Contexte

En juin 1994, le Conseil du Trésor a révisé la Politique et les normes sur la sécurité (PNS) en tenant compte de l'environnement actuel de la sécurité, et en particulier celle de la technologie de l'information (TI).

Tous les cinq ans, la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne (DGÉVI) doit effectuer des vérifications internes pour déterminer si le Ministère se conforme à la PNS et si celle-ci est appliquée de manière efficace et efficiente. L'avant dernière évaluation remonte à 1992-1993 et celle qui est visée par le présent rapport a été effectuée entre les mois de septembre 1996 et de mars 1997.

Objectifs

La vérification avait pour objectifs d'examiner et d'évaluer les questions suivantes.

- le cadre de gestion de la sécurité, à savoir les politiques, les pratiques et les contrôles existants en matière d'administration de la sécurité;
- le respect de la PNS, des normes d'exploitation des STI et de l'ensemble des politiques et des procédures ministérielles en matière de sécurité.

Portée

La vérification a porté sur toutes les pratiques et politiques de gestion et sur tous les systèmes et contrôles relatifs à la gestion du programme de sécurité, de même que sur le respect de la PNS par l'intermédiaire d'un examen des principaux volets du programme, à savoir :

- la sécurité de l'information;
- la sécurité du matériel;
- la sécurité du personnel;
- la sécurité de la TI;
- les plans d'urgence.

La sécurité personnelle des employés était aussi un élément de cette vérification de même que l'examen de la liaison avec les organismes de l'extérieur (p. ex. GRC), mais aucune visite n'a été effectuée auprès de tels organismes.

Section 2 - Observations et recommandations

Environnement de la sécurité

La méthode du Ministère pour évaluer les menaces auxquelles il est exposé et pour rectifier ses contre-mesures au besoin se doit d'être améliorée pour assurer un niveau de risque «acceptable».

Beaucoup de facteurs dont la réduction des effectifs dans les secteurs public et privé, les progrès technologiques et la persistance du chômage à un niveau élevé font que la menace est en progression constante. Par ailleurs, quiconque le désire peut facilement se procurer du matériel d'écoute dans la plupart des magasins de détail spécialisés de toutes les grandes villes.

Il y a deux ans, le Ministère a effectué une évaluation détaillée de la menace et des risques (EMR) dans tous ses bureaux régionaux et à l'Administration centrale. Le résumé des résultats de cette évaluation, qui s'est échelonnée sur une période d'un an, a été communiqué à la haute direction en décembre 1994.

L'EMR effectuée par le Ministère montre que les facteurs liés à l'«élément humain» (p. ex. non-respect des procédures de sécurité et manque de sensibilisation des employés) constituent la principale menace pour l'organisation. Nous appelons cette menace «faible préoccupation pour la sécurité» et nous avons constaté lors de nos visites et de nos évaluations sur le terrain qu'elle constitue encore une des principales menaces pour le Ministère.

D'autres menaces deviennent de plus en plus graves pour le Ministère. Par exemple, dans l'une des régions visitées les **occupations et les manifestations** étaient considérées comme posant une menace plus grande que la faible préoccupation pour la sécurité. Pour compenser l'accroissement de la gravité de la menace, les autorités ont entrepris de rectifier les contre-mesures, par exemple en diminuant le nombre d'aires d'accueil et en installant des systèmes de contrôle des accès par carte. Au moment où nous avons effectué la présente vérification, ces mesures n'étaient pas encore achevées, de sorte que le niveau de risque dans cette région était encore «inacceptable».

Toujours dans cette région, on avait établi que le degré d'insatisfaction des employés constituait une menace, quoique légèrement moins grande que les occupations et manifestations. Dans une autre région, le vol était considéré comme une des principales menaces, au même titre que la faible préoccupation pour la sécurité, qui vient au premier rang.

La faible préoccupation pour la sécurité demeure la principale menace dans la plupart des services du Ministère. Cependant, au vu du fait que les autres menaces deviennent aussi grandes ou plus grandes, le Ministère s'expose à des risques puisqu'il ne possède pas de méthode pour évaluer les principales menaces et faire le point à ce sujet. Le processus actuel d'évaluation de la menace et des risques est complexe et fastidieux, et il n'offre pas la souplesse qui permettrait au Ministère d'adapter ses contre-mesures.

La **pièce 1** présente un modèle de Rapport annuel sur la sécurité que les régions et l'Administration centrale pourraient utiliser pour évaluer efficacement les menaces auxquelles elles sont exposées, pour préciser les contre-mesures prises, pour faire rapport, etc.

Le rapport annuel sur la sécurité serait rempli par l'agent régional de la sécurité (ARS), pour les bureaux régionaux, ou par l'agent ministériel de la sécurité (AMS), pour l'Administration centrale, et serait ensuite présenté au directeur général régional (DGR) ou au sous-ministre adjoint (SMA) pour examen et signature.

Grâce au rapport annuel sur la sécurité, la haute direction serait constamment au courant des changements survenus en ce qui a trait aux divers types de menaces et pourrait réagir rapidement pour assurer le maintien d'un niveau de risque acceptable.

Recommandation 1 : Le sous-ministre adjoint, Services ministériels, devrait veiller à ce que le Ministère implante un Rapport annuel sur la sécurité de façon à améliorer le processus d'évaluation de la menace et des risques.

Pièce 1

PROTÉGÉ (lorsque rempli)

RAPPORT ANNUEL SUR LA SÉCURITÉ

Direction générale / région : _____

Besoins en matière de protection	Menaces		
<input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Renseignements de nature délicate <input type="checkbox"/> Renseignements classifiés <input type="checkbox"/> Biens <input type="checkbox"/> Espèces, effets négociables <input type="checkbox"/> Matériel <input type="checkbox"/> Certificats de statut d'Indien <input type="checkbox"/> Autres _____ (préciser)	<input type="checkbox"/> Occupations/manifestations sur le tas <input type="checkbox"/> Accès du public <input type="checkbox"/> Faible préoccupation pour la sécurité <input type="checkbox"/> Insatisfaction des employés <input type="checkbox"/> Bombes <input type="checkbox"/> Catastrophes naturelles (inondations, incendies, etc.) <input type="checkbox"/> Écoute électronique <input type="checkbox"/> Autres _____ (préciser)		
Contre-mesures			
<input type="checkbox"/> Mise à jour annuelle des EMR <input type="checkbox"/> Gardiennage <input type="checkbox"/> Système de contrôle d'accès par cartes <input type="checkbox"/> Registre des clés/cadenas ou serrures à combinaison <input type="checkbox"/> Classeurs/conteneurs <input type="checkbox"/> Autorisations de sécurité exigées <input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Nomination de suppléants	<input type="checkbox"/> Plans d'urgence <input type="checkbox"/> Plans de reprise des activités <input type="checkbox"/> Ratissages de sécurité <input type="checkbox"/> Ratissages de sécurité (TI) <input type="checkbox"/> Signaler toute infraction au SMA, au DGR ou à l'AC <input type="checkbox"/> Liaison avec les organismes extérieurs d'application de la loi <input type="checkbox"/> Autres _____ (préciser)		
Respect des procédures de sécurité			
<input type="checkbox"/> Entièrement satisfaisant	<input type="checkbox"/> Satisfaisant	<input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Évaluation globale du risque			
<input type="checkbox"/> Minimal	<input type="checkbox"/> Acceptable	<input type="checkbox"/> Inacceptable	
Plans d'action			
Plans d'action (s'il y a lieu) : _____ _____ _____			
_____ SMA/DGR nom et initiales	_____ Date	_____ AMS/ARS nom et initiales	_____ Date

Cadre de gestion

Le cadre de gestion de la sécurité est bien établi dans deux services. Cependant les efforts des responsables de la sécurité et les nombreux éléments positifs du cadre actuel de gestion n'ont pas réussi à contrer la menace que présente la «faible préoccupation pour la sécurité», laquelle contribue à maintenir à un niveau élevé le nombre d'infractions et de manquements à la sécurité des renseignements classifiés et de nature délicate.

Il serait possible de modifier à peu de frais les pratiques existantes à l'Administration centrale et dans les régions pour «valoriser» davantage la fonction sécurité.

Nous avons examiné l'ensemble des pratiques de gestion du Ministère en matière de sécurité à la lumière du cadre de gestion présenté à la page suivante (**pièce 2**).

Le cadre de gestion de la sécurité au Ministère comprend : un processus exhaustif d'EMR à l'appui de la planification de la sécurité; des rôles, des responsabilités et des canaux hiérarchiques bien définis pour l'AMS, l'ARS, les gestionnaires et les employés, etc.; ainsi qu'un Manuel de la sécurité qui comprend un Guide de classification et de désignation. En outre, si le personnel préposé à la sécurité est en général bien formé, nous avons relevé quelques lacunes à cet égard dans certaines des régions que nous avons visitées.

Les nombreux éléments positifs du cadre de gestion actuel n'ont pu remédier convenablement à la menace que présente la faible préoccupation pour la sécurité, laquelle a été observée tant à l'Administration centrale que dans les régions visitées. Cette menace est la cause directe du nombre encore élevé d'infractions et de manquements à la sécurité des renseignements classifiés et de nature délicate. Ces manquements ou infractions à la sécurité ont d'ailleurs été confirmés au cours des ratissages effectués en dehors des heures de travail.

Pièce 2 : Cadre de gestion

Gestion supérieure	
<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • Valeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation stratégique • Obligation de résultats
<p>Objet (Orientation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs • Politiques • Plans (p. ex. EMR) • Objectifs de rendement mesurables 	<p>Engagement (Valeurs et responsabilités)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeurs partagées • Autorité, rôles, responsabilité • Climat de confiance
<p>Capacités (compétence, ressources)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources, structures organisationnelles • Connaissances, habiletés, outils • Information suffisante et pertinente • Activités de contrôle mises en oeuvre en fonction des objectifs ou des risques 	<p>Surveillance et apprentissage (Évolution)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de l'environnement • Surveillance des objectifs de rendement • Structures organisationnelles évaluées

Dans le meilleur des cas, des manquements ont été constatés dans 50 % des services visités. Dans une région, on a relevé des infractions dans tous les services.

Dans certaines régions, on a recommandé que des mesures de renforcement du cadre de gestion soient prises précisément pour régler le problème que représente la faible préoccupation à l'égard de la sécurité. On a aussi recommandé de recourir au processus d'évaluation de la menace et des risques dans le cadre de la planification annuelle de la sécurité, d'affecter à cette fonction des ressources suffisantes, de mettre sur pied un programme de ratissages de sécurité, de communiquer les résultats de ce dernier au DGR, et enfin d'imposer des sanctions dans les cas de manquement ou d'infraction. Ces éléments du cadre de gestion devraient être mis en place dans tous les services du Ministère.

Il faut établir de saines pratiques en matière de sécurité et faire de celle-ci une «valeur» de l'organisation. L'engagement des membres de la haute direction à l'égard de la sécurité est essentiel pour montrer l'importance que l'organisation accorde à cette fonction. L'octroi d'un financement pour les mesures de contrôle d'accès physique, l'établissement d'un programme permanent de sensibilisation à la sécurité et la réalisation des EMR sont autant de mesures qui montrent qu'on se préoccupe de la sécurité. L'adoption d'une politique prévoyant l'imposition de sanctions dans les cas où les pratiques préconisées ne sont pas prises au sérieux est la deuxième mesure concrète que la haute direction peut prendre pour valoriser davantage la fonction sécurité au Ministère. La question des sanctions est particulièrement importante. Nous avons noté que certains documents étaient abusivement classifiés SECRET pour en assurer la protection. La protection d'un document n'est pas assurée du simple fait de lui attribuer une cote de sécurité, fut-elle de niveau SECRET.

La politique de sanctions et les autres recommandations énumérées ci-dessus peuvent être mises en oeuvre à peu de frais pour renforcer le cadre de gestion. À défaut d'agir maintenant, les manquements et les infractions qui pourront se produire dans l'avenir auront vraisemblablement pour effet de créer des risques «inacceptables» eu égard à l'atteinte des objectifs du Ministère.

Recommandation 2 : Le sous-ministre adjoint, Services ministériels, devrait s'assurer :

- a) que l'on élabore une politique ministérielle d'imposition de sanctions en cas de manquement ou d'infraction à la sécurité, qu'on la communique à tout le personnel et qu'on la mette en application;
- b) que l'agent ministériel de la sécurité (AMS) évalue l'efficacité de la politique de sanctions un an après sa mise en oeuvre;
- c) que l'on fasse le point annuellement, dans un rapport à la haute direction, sur les incidents liés à la sécurité et les résultats des activités de sécurité dans les bureaux régionaux et à l'Administration centrale.

Recommandation 3 : Le sous-ministre adjoint, Services ministériels, de concert avec les directeurs généraux régionaux, devrait s'assurer que le cadre de gestion de la sécurité prévoit la réalisation d'évaluations de la menace et des risques dans le cadre de la planification annuelle de la sécurité, l'affectation de ressources suffisantes, une formation adéquate du personnel et l'établissement d'un programme de ratissages périodiques dont les résultats devront être communiqués au directeur général régional.

Programme de sécurité

Depuis la vérification effectuée en 1992, la PNS est, en règle générale, respectée de façon satisfaisante. Cependant, deux domaines, à savoir la sécurité de l'information et la planification d'urgence, restent sources d'inquiétudes.

D'après le rapport de vérification de 1992, les activités liées aux évaluations de la menace et des risques, aux plans de reprise des activités, à la sécurité du personnel, à la sécurité informatique et à la sécurité de l'information doivent être renforcées.

Un processus d'évaluation de la menace et des risques a été élaboré et mis en oeuvre et un projet visant à établir des plans de reprise des activités est en cours à l'Administration centrale et dans les régions. En outre, la Section de la sécurité et des mesures d'urgence, à l'Administration centrale, a publié en juillet 1997 un document qui traite des plans d'intervention en cas d'incendie, de manifestations, d'appels à la bombe, d'urgences médicales et d'autres menaces. Cependant, dans deux des trois régions visitées, des contacts réguliers n'avaient pas été établis avec des organismes de sécurité de l'extérieur. Or, il s'agit d'un élément important des plans d'intervention pour toutes les régions.

Depuis la dernière vérification, on a mis en oeuvre un système d'information sur les services de sécurité (SISS) qui permet de suivre et de traiter efficacement les autorisations de sécurité qui nécessitent une mise à jour. Nous avons également observé que des procédures efficaces pour assurer la sécurité de la TI étaient en place dans deux des trois régions visitées. Dans l'autre région où nous nous sommes rendus, personne n'avait été désigné comme responsable de la sécurité de la TI. (La sécurité de la TI ne faisait pas partie de notre mandat de vérification des pratiques de sécurité à l'Administration centrale).

Dans tous les endroits que nous avons visités, des mesures avaient été prises (p. ex. installations de classeurs et de conteneurs adéquats et instauration de procédures d'enregistrement) pour accroître la sécurité de l'information. Cependant, nous avons constaté que presque tout le personnel faisait preuve d'une faible préoccupation à l'égard de la sécurité en ne protégeant pas les renseignements classifiés et de nature délicate en dehors des heures de travail. Plusieurs recommandations visant à régler le problème persistant des manquements à la sécurité de l'information ont été faites dans les observations antérieures relatives aux pratiques de gestion.

Le courrier électronique est à l'origine de préoccupations en matière de sécurité de l'information. Lors de notre vérification, le Ministère était à mettre à l'essai un logiciel capable de transmettre par courrier électronique des renseignements classifiés et de nature délicate. Peu importe que ce logiciel soit adopté ou non, le courrier électronique s'impose de plus en plus comme le mode de transmission privilégié. C'est pourquoi il est nécessaire, dans les cours de sensibilisation à la sécurité, de mettre l'accent sur les protocoles de communication par courrier électronique.

La distribution du manuel de la sécurité, qui comprend un guide de classification et de désignation, est limitée à un nombre restreint de gestionnaires choisis à l'Administration centrale et dans les régions. C'est peut-être ce qui explique les lacunes en matière de sécurité de l'information. Au moment de la vérification, la section de la sécurité et des mesures d'urgence examinait la possibilité de diffuser électroniquement le manuel pour permettre aux employés d'avoir accès aux exigences prescrites, notamment au titre de la sécurité de l'information.

Recommandation 4 : L'agent ministériel de la sécurité (AMS) devrait s'assurer :

- a) que les politiques et les procédures en matière de sécurité, y compris le Guide de classification et de désignation, soient rendues plus accessibles aux employés par l'intermédiaire des communications électroniques;
- b) que l'on attache une importance particulière à la formation sur l'utilisation du courrier électronique dans le cadre de la sensibilisation à la sécurité.

ANNEXE 1

CHAMPS DE L'ACTIVITÉ VÉRIFICATION

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LA SÉCURITÉ

Principales composantes à évaluer :

- structure organisationnelle;
- procédures administratives;
- tous les sous-systèmes; par exemple :
 - sécurité des lieux
 - sécurité des technologies de l'information
 - sécurité du personnel/de l'information/des biens
 - sécurité des communications

SÉCURITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Principales composantes à évaluer :

- organisation et administration;
- sécurité du personnel;
- sécurité des lieux;
- sécurité du matériel;
- sécurité des logiciels;
- sécurité des communications;
- sécurité des opérations.

CADRE DE GESTION ET CADRE D'ADMINISTRATION DE LA SÉCURITÉ

Mandat

MANDAT

VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ

CONTEXTE : En juin 1994, le Conseil du Trésor a révisé la Politique et les normes sur la sécurité (PNS) d'une façon qui tient compte de l'environnement actuel de la sécurité, et plus particulièrement des technologies de l'information.

ORGANISATION DES ACTIVITÉS LIÉES À LA SÉCURITÉ AU MINISTÈRE

- le responsable de la sécurité au Ministère (RSM), nommé par le sous-ministre, veille à ce que le programme ministériel en matière de sécurité soit administré conformément à la PNS;
- l'agent régional de la sécurité (ARS) veille à l'efficacité générale du programme sur la sécurité ainsi qu'au respect de la PNS, des normes de sécurité de la technologie de l'information et de toutes les politiques et directives ministérielles dans sa région;
- le gestionnaire régional de la sécurité (GRS) est responsable des aspects techniques de la sécurité informatique et de la sécurité des télécommunications dans sa région.

JUSTIFICATION : La DGÉVI doit effectuer des vérifications internes pour déterminer si le Ministère se conforme à la PNS et si celle-ci est appliquée de manière efficace et efficiente. Ces vérifications doivent être faites au moins tous les cinq ans. De plus, le Conseil du Trésor veille à ce que la PNS soit respectée.

PORTÉE : La vérification englobe toutes les politiques de gestion, les pratiques, les systèmes et les contrôles relatifs au respect de la PNS, ainsi que l'organisation, la gestion et l'administration de la sécurité, y compris la sécurité des lieux et la sécurité du personnel. Les secteurs visés par l'activité de vérification sont énumérés à l'annexe 1.

La vérification sera effectuée à l'Administration centrale du Ministère et dans les régions de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Québec.

EXCLUSION : La vérification proposée ne portera pas sur la sécurité informatique à l'Administration centrale, couverte par la Vérification de l'informatique et du regroupement des installations du traitement électronique des données, en 1995-1996 (projet 94/10).

OBJECTIFS : La vérification vise à examiner et à évaluer les éléments suivants et à faire rapport à leur sujet :

- la conformité avec la PNS, les normes opérationnelles de STI et l'ensemble des politiques et procédures ministérielles concernant la sécurité;
- le cadre de gestion de la sécurité, soit les politiques et les contrôles en place reliés à l'administration de la sécurité.

DÉMARCHE : La vérification suivra les trois étapes suivantes :

- examen et évaluation préliminaires;
- travail sur le terrain et analyse;
- rapport.

RESSOURCES : Le projet sera dirigé par la DGÉVI et réalisé avec l'aide de ressources contractuelles.

COÛT : On estime que le projet coûtera entre 55 000 \$ et 66 000 \$.

CALENDRIER : Les travaux de planification débuteront en août 1996, et le rapport sera terminé en mars 1997.

APPROUVÉ PAR :

B. DiBartolo
Sous-ministre adjoint
Services ministériels
le 16 août 1996

Plan d'action

AUDIT AND EVALUATION / VERIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 96/06
 DATE SENT / DATE D'ENVOI : 97.05.12
 DATE DUE / ÉCHÉANCE : 97.05.23

PAGE : 1 OF / DE : 2

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : Vérification de la sécurité
 REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : Services ministériels

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PREVUE DE MISE EN OEUVRE
1. Le sous-ministre adjoint, Services ministériels, devrait veiller à ce que le Ministère implante un Rapport annuel sur la sécurité de façon à améliorer le processus d'évaluation de la menace et des risques.	3	Le rapport annuel proposé sera adopté et intégré aux procédures ministérielles sur la sécurité et les DGR devront mettre à jour les EMR de leurs régions respectives. Chaque année, une lettre d'appel sera envoyée aux DGR afin de leur demander de mettre à jour leur EMR. L'EMR pour la RCN sera mise à jour de la même façon.	Chef, DSMU	01-11-97
2. Le sous-ministre adjoint, Services ministériels, devrait s'assurer : a) que l'on élabore une politique ministérielle d'imposition de sanctions en cas de manquement ou d'infraction à la sécurité, qu'on la communique à tout le personnel et qu'on la mette en application; b) que l'agent ministériel de la sécurité (AMS) évalue l'efficacité de la politique de sanctions un an après sa mise en oeuvre; c) que les incidents liés à la sécurité et que les résultats des activités de sécurité dans les bureaux régionaux et à l'Administration centrale soient présentés à la haute direction dans un rapport récapitulatif.	7	a) La politique sur la sécurité et les procédures de sécurité sont actuellement en voie de rédaction afin d'y intégrer des dispositions sur les sanctions; celles-ci devront être modifiées pour tenir compte des préoccupations soulevées. On entreprendra d'autres consultations avec les Relations de travail et le chapitre sur la sécurité sera révisé et diffusé par la suite. b) L'AMS étudiera les répercussions des sanctions un an après leur mise en application en consultant les Relations de travail et en analysant les cas de manquements et d'infractions à la sécurité. c) Un rapport annuel au SM (avec copie conforme au comité de la haute direction) sera rédigé d'après les informations fournies par les régions. Il fera état des incidents majeurs liés à la sécurité ainsi que des réalisations au cours de l'année financière.	Chef, DSMU Chef, DSMU Chef, DSMU	31-10-97 31-10-98 30-06-97

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : Vérification de la sécurité
 REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : Services ministériels

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PREVUE DE MISE EN OEUVRE
<p>3. Le sous-ministre adjoint, Services ministériels, de concert avec les directeurs généraux régionaux, devrait s'assurer que le cadre de gestion de la sécurité prévoit l'exécution d'évaluations de la menace et des risques dans le contexte de la planification annuelle de la sécurité, l'attribution de ressources suffisantes, la mise sur pied d'activités adéquates de formation du personnel et l'établissement d'un programme de ratissages périodiques dont les résultats devront être communiqués au directeur général régional.</p>	<p>7</p>	<p>L'AMS consultera les DGR, les directeurs des Services ministériels et les ARS dans le but d'établir une ligne de conduite ministérielle pouvant améliorer le cadre de gestion et la participation des régions. Il leur demandera également de participer activement à l'établissement et à la mise en application d'un plan ministériel.</p>	<p>Chef, DSMU</p>	<p>31-01-98</p>

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : Vérification de la sécurité
 REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : Services administratifs

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PREVUE DE MISE EN OEUVRE
<p>4. L'agent ministériel de la sécurité (AMS) devrait s'assurer :</p> <p>a) que les politiques et les procédures en matière de sécurité, y compris le Guide de classification et de désignation, soient rendues plus accessibles aux employés par l'intermédiaire des communications électroniques;</p> <p>b) que l'on attache une importance particulière à la formation sur l'utilisation du courrier électronique dans le cadre de la sensibilisation à la sécurité.</p>	<p>9</p>	<p>a) Le site Intranet sera utilisé à cette fin, lorsqu'il sera fonctionnel. La SSMU communiquera avec le coordonnateur de l'Intranet afin de connaître le plan ministériel, le calendrier d'application et les exigences liés à ce site. Si le calendrier d'application convient, la SSMU poursuivra cette initiative séparément en consultation avec le coordonnateur du site Intranet pour le Ministère.</p> <p>b) La question de la transmission d'information classifiée par courrier électronique a été abordée dans la Stratégie sur la sécurité du réseau que le CGI vient d'approuver.</p> <p>L'utilisation courante du courrier électronique et les préoccupations touchant la sécurité qui en découlent font partie des présentations données dans le cadre des séances d'information sur la sécurité. Le contenu de ces séances sera révisé pour tenir compte de cette question.</p> <p>Un article à ce sujet paraîtra également dans le prochain numéro du Bulletin sur la sécurité.</p>	<p>Chef, DSMU</p> <p>Chef, DSMU et DGGI</p> <p>Chef, DSMU</p> <p>Chef, DSMU</p>	<p>31-12-97</p> <p>Mise en oeuvre échelonnée sur deux ans (30-06-99)</p> <p>30-09-97</p> <p>31-07-97</p>